

ISBN : 978-2-86081-052-4

Prix : 8 €

www.tarn.fr

TARN
LE DÉPARTEMENT

Archives départementales du Tarn
1, avenue de la Verrerie
81013 ALBI cedex 9
archives.tarn@tarn.fr – 05.63.36.21.00
http://archives.tarn.fr

L'héraldique

L'héraldique

AD
81

L'héraldique

Conception et réalisation

Département du Tarn
Archives départementales

Action éducative et culturelle
(Françoise Fassina, Stéphanie Corso, Francine Bénézech)

Représentation des blasons
Francine Bénézech, Joël Bercaire,
Jean-Véran Brachat, Françoise Hubaut

sous la direction de
Jean Le Pottier, directeur
des Archives départementales

2016

Rappel historique



Une origine médiévale



L'héraldique, qu'est-ce que c'est ?



Au Moyen Âge, les chevaliers, pour être identifiés, apposent des motifs sur leur bannière, leur bouclier, mais aussi sur le caparaçon (housse d'ornement) de leur monture. Ces motifs sont devenus des emblèmes personnels propres à un individu, à une famille ou à une collectivité. Figurés dans un écu qui a la forme d'un bouclier, on les appelle « armoiries » ou « armes ». Les armoiries révèlent deux aspects de ceux qui en font usage : l'identité et la personnalité.

L'héraldique est la science qui s'intéresse à la connaissance des armoiries et, en particulier, aux règles et droits qui les régissent. Le nom « héraldique » découle du « héraut », chargé de porter les messages importants, et de faire les publications officielles, et notamment de présenter les concurrents lors des tournois. Le « blason » est la description, en termes codifiés, des armoiries.

L'apparition des armoiries

Il est admis aujourd'hui que la naissance des armoiries en Occident est liée à l'évolution de l'équipement militaire au XII[e] siècle. Les transformations du casque et du haubert rendant les combattants méconnaissables à la bataille et au tournoi, ceux-ci prennent peu à peu l'habitude de faire peindre sur la grande surface de leur bouclier des figures (animales, végétales, géométriques) aidant à se reconnaître au cœur de la mêlée.



La tapisserie dite de la reine Mathilde, à Bayeux (vers 1080-1100), montre Guillaume le Conquérant relevant le nasal de son casque afin de se faire reconnaître de ses hommes.

On peut parler d'armoiries à partir du moment où un même chevalier fait constamment usage, pendant une assez longue période de sa vie, des mêmes figures et des mêmes couleurs, et où quelques principes de composition, simples mais rigoureux, interviennent pour les mettre en forme.

La description de ces armoiries – composées d'un périmètre, de figures et de couleurs – est du ressort des hérauts d'armes, lorsqu'ils présentent les chevaliers entrant en lice pour les joutes. Elle s'effectue à l'aide de termes spécifiques, remontant au Haut Moyen Âge, mais qui ont subsisté, ce qui explique l'écart actuel entre la langue du blason et le langage ordinaire.



Les hérauts

D'abord simples messagers, les hérauts prennent une place de plus en plus importante avec le développement des tournois. Véritables chroniqueurs en leur temps, ce sont eux qui ont la charge de les organiser, mais aussi d'identifier les participants d'après leurs écus et de décrire leurs principaux faits d'armes. Ils vont gagner du pouvoir et, peu à peu, leur mission évolue vers l'enregistrement et la surveillance de tout ce qui concerne les armoiries, la noblesse, les structures généalogiques et féodales.

Nul doute qu'ils ont eu une grande influence sur l'évolution des armoiries, en particulier pour ce qui a trait à leur composition et leur codification, mais aussi à la langue du blason et à la rédaction de recueils servant d'aide-mémoire : les armoriaux.

Une rapide généralisation

Extension et démocratisation

D'abord individuelles et réservées aux seuls seigneurs et chevaliers, les armoiries deviennent progressivement héréditaires chez tous les hommes appartenant à un même lignage ou groupe familial. Puis, dans le courant du XIII[e] siècle, leur emploi s'étend aux femmes, aux ecclésiastiques, aux habitants des villes, aux artisans et même, dans quelques régions, aux paysans ; enfin, un peu plus tard, aux personnes morales : villes, corps de métiers, communautés religieuses, institutions et administrations diverses. L'Église, d'abord méfiante envers ce système entièrement élaboré en dehors de son influence, s'y introduit pleinement à partir du XIV[e] siècle.

L'apogée quantitatif du port des armoiries en France se situe entre la fin du XIV[e] et le début du XVIII[e] siècle. Chaque individu, chaque famille, chaque groupe ou communauté est libre d'adopter les armoiries de son choix et d'en faire l'usage privé qu'il lui plaît, à la seule condition de ne pas usurper celles d'autrui.



Moulage du sceau d'Isabelle de Rosny, 1294 (AD81, 3 OBJ 8).

Son blason représente une dame debout avec, à dextre, un écu à trois coquilles (blason de Chambly dont elle est l'épouse) ; à senestre, un écu portant deux fasces (blason de la famille Mauvoisin, seigneurs de Rosny, dont elle est la descendante).

On retrouve ces blasons aujourd'hui pour les villes de Chambly (lien évident) et de Lillebonne (lien entre la famille Mauvoisin et de Tancarville, qui possédait Lillebonne).



Moulage du sceau des potiers d'étain de Bruges, 1407 (AD81, 8 OBJ 4)



Sceau plaqué à la cire rouge sur une lettre de Gabriel de Voyer de Paulmy, évêque de Rodez, de 1668 (AD81, E 179)



Dans la même liasse figurent d'autres sceaux d'évêques. On remarque les insignes de dignité : chapeau, houppes (3 ou 4 rangs), les écus timbrés ou non d'une couronne. Chaque écu est différent, il renvoie aux armes personnelles des évêques et non à leur fonction ou dignité.



Dater des armoiries

La source principale pour dater l'apparition des armoiries repose sur l'étude des sceaux. Mais cette méthode a ses limites, la date de fabrication de la matrice pouvant être antérieure à celle de l'acte auquel il est appendu.

D'autres sources résident dans les manuscrits à peintures, les œuvres sculptées, les objets d'art et ceux de la vie quotidienne, les monnaies, les textes littéraires...

Moulage du sceau d'Albi de 1236 : - avers : un mur maçonné et crénelé, à deux portes fermées, accompagné en chef d'une crosse accostée de la lune et du soleil ; - revers : un léopard.

Ce sceau est appendu à une charte par laquelle l'évêque Durand, du consentement des prud'hommes et de la communauté, règle la manière d'imposer les deniers communs dans la ville d'Albi, 1236 (AD81, 4 EDt CC 51).

Premiers essais de contrôle



Liste d'armoiries dans le « Traité des tournois » du roi René d'Anjou, XV[e] s. (BnF, Ms. fr. 2695)

Des listes ou armoriaux

Dès que les armoiries prennent un caractère régulier et héréditaire, les hérauts établissent des chartes et des répertoires, où sont figurées les armes des familles. Ce recensement peut se faire sous forme d'armoiries peintes, mais aussi d'armoiries seulement « blasonnées », c'est-à-dire décrites dans la langue spécifique du blason. Les armoriaux existent dès le XIII[e] siècle, mais ils prolifèrent à partir des années 1620.

Le timbre

Dans un but décoratif, jusqu'au XV[e] siècle, n'importe qui pouvait timbrer son écu d'un heaume ou d'un casque. Au XVI[e] siècle a lieu une réaction des nobles, qui cherchent à se distinguer des bourgeois enrichis au moyen de marques extérieures propres à leur « état ». Le timbre surmontant l'écu armorié devient progressivement la principale de ces marques. Le roi qui, dans un but fiscal, essaie de limiter au maximum les usurpations de noblesse, finit par donner une confirmation juridique de cet état de fait : en 1535, un mandement de François I[er] ne reconnaît qu'aux seuls nobles le droit de porter des armoiries timbrées. Dans les faits et malgré l'importance des amendes prévues, cette prescription est peu respectée. Aussi, dans la pratique, le timbre n'a jamais été un signe certain de noblesse.



Probable usurpation de timbre par l'avocat Raymond Boyer, dont les armes sont reproduites avec celles des consuls de l'année 1642-1643 dans un cartulaire d'Albi (AD81, 4 EDt AA 7)

Une déclaration obligatoire

L'obligation d'enregistrement

En novembre 1696, Louis XIV promulgue un édit prescrivant de dresser un Armorial général (« dépôt public des armes et blasons ») de tout le royaume, et portant création d'une « maîtrise générale des armoiries », dont le juge d'armes sera Charles d'Hozier.



Charles-René d'Hozier (1640-1732), fils d'un gentilhomme provençal, écuyer, conseiller du roi et généalogiste de sa maison, juge d'armes, garde de l'Armorial général de France.



Héraldiste distingué, il est célèbre pour l'Armorial de 1696, dont les superbes registres (34 registres de texte et de 35 volumes d'armoiries aquarellées), classés par province, sont conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de France.

Si son but prétendu est de « remédier aux nombreux abus commis contre le droit héraldique » (écus timbrés, changement et usurpation d'armoiries), il doit surtout permettre de renflouer les caisses de l'État vidées par les guerres. Dans un délai de deux mois, tous ceux qui ont ou qui peuvent prétendre à des armoiries (la liste des concernés, très ouverte, est volontairement incitative), doivent y faire enregistrer leurs armes, sous peine d'une amende de 300 livres et de la confiscation de leurs biens meubles armoriés.

Lors de cet enregistrement, les commis délivrent à l'intéressé un brevet, reçu préimprimé et revêtu de ses armes peintes, moyennant un droit d'un montant variable (20 livres pour les particuliers). Elles sont ensuite envoyées à la grande maîtrise de Paris pour vérification, corrections éventuelles et enregistrement dans l'Armorial général. Toute modification requiert un nouvel enregistrement et paiement du droit.



Édit sur l'enregistrement des armoiries avec le tarif des droits à payer, 1696, conservé dans les archives communales de Briatexte (AD81, 39 EDt AA1)

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut. Les rois nos prédessesseurs ont toujours esté persuadés que rien ne convenoit mieux à la gloire et à l'avantaige du royaume que de retrancher les abus quy estoit glissez dans le port des armoiries, et de prévenir ceux quy s'y pourroit introduire dans les suittes. C'est dans ceste vue que Charles VIII establit en 1487 un maréchal d'armes pour escrire, peindre et blasonner dans des registres le nom et les armes de toutes les personnes qui avoit droit d'en porter. La noblesse de France, animée du même esprit en 1614, supplia trez humblement le roy Louis XIII, nostre trez honnoré père, d'hureuse mémoire, de faire faire une recherche de ceux qui auroit uzurpé de armories au préjudice de l'honeur et du rang des grandes maisons et familles, ce qui l'angagea en 1615, suivant les motifs des ordonnances de Charles IX et Henry III des années 1560 et 1579, d'establir un juge d'armes pour dresser des registres universels dans lesquels il employeroit le nom et les armes des personnes nobles, lesquelles à cest effet seroint teneues de fournir aux baillifs et sénéchaux les blasons et les armes de leurs maisons pour estre envoyées aux juges d'armes. Mais quoique ceux quy ont esté pourveux de ces offices s'y soint comportéz avec honneur, ils n'ont peu toutes fois par les deffaut d'authorité sur les baillifs et senechaux, fermer des registres assez authentiques pour conserver le lustre des armes des grandes et ancienes maisons et donner l'éclat à celles des autres personnes quy, par leur naissance, leurs charges et emplois, leurs services ou leur verteu, sont en droit d'en porter. Ainsi, nous croyons qu'il est de la grendeur de nostre règne de mettre la dernière main à cet ouvrage quy n'a esté pour ainsy dire qu'ébauché jusqu'à présent, et qu'il n'y a point de moyen plus convenable pour y parvenir que de créer dans nostre bonne ville de Paris des officiers qui, ayant un caractère et un pouvoir suffisant pour faire, par les diligences de ceux qui leur seront subordinés dans les provinces, que les armes des personnes, domaines, compagnies, corpz et comunautéz de nostre royaume, soint registrées, paintes et blasonnées dans les registres de l'armorial général quy en sera pareillement estably dans nostre bonne ville de Paris. À ces causes, et autres à ce nous mouvens de nostre certaine science, pleine puissance et authorité royalle, nous avons créé, érigé et estably, créons, érigeons et establissons dans notre bonne ville de Paris, une grande maîtrise généralle et souveraine, avec un armorial général ou dépôt public des armes et blasons de notre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, ensemble le nombre des maîtrises particulières que nous jugerons à propos, suivant l'estat qui en sera arresté en notre conseil, la maîtrise particulière de la ville de Paris quy connoitra des armes de son ressort et de celles de toutes les personnes de la suite de nostre cour et de nos camps et armées, sera jointe, unie et incorporée à la grande maîtrise et exercée par ses officiers. [...] Pour, par les officiers des maîtrises particulières, chacun dans l'estendue de leur département, connoistre en première instance à la charge de l'apel en la grande maîtrise, et par ceux de la grande maîtrise en dernier ressort et sans apel, tant en première instance à l'esgard de la maîtrise particulière de Paris, que par l'apel à l'esgard des jugemens rendeus dans les maîtrises particulières, de tous les différens et contestations quy arriveront à l'occasion de armoiries, circonstances et dépandances et généralement de tout ce quy concernera l'exécution du présent édit, arrests et règlemens



Premiers blasons enregistrés dans le volume 15 de l'*Armorial général de la France*, concernant la généralité de Toulouse (BnF)



de nostre conseil ou de la grande maîtrise qui interviendront en conséquence, dont nous leur avons atribué toute cour, jurisdiction et connoissance, et icelle interdisons à tous autres nos officiers et juges, en conséquence nous avons suprimé et suprimons l'office de juge d'armes, sauf à pourvoir à l'indemnité de celluy qyu en est titulaire et de celluy quy a droit de nomination audit office, ainsy qu'il apartiendra par raison. Auquel effet, les titres en pièces justifficatives concernant ledit office et le droit d'y nommer seront remises es mains du contrôlleur général de nos finances dans deux mois à compter du jour de la publication du présent édit, nos armes, celles de nostre trez cher et amé fils le Dauphin, des princes et princesses de nostre maison et de nostre sang, et généralement celles de toutes les personnes, maisons et familles, comme aussy celles des provinces, païs d'estatz, gouvernemens, villes, terres et seigneuries, et celles des archevêchéz et évêchéz, chapitres, abbayes et prieuréz, et autres bénéffices, compagnies, corpz et communautéz ayant droit d'armoiries, seront portées aux maîtrises particulières de leur ressort et département deux mois aprèz la publication des présentes, et envoyées à suitte à la grande maîtrise pour y estre receues, estre registrées à l'armorial général dans les registres quy s'y tiendront dans l'ordre et suivant la forme quy sera prescrite par le règlement qui sera fait en conséquence du présent édit. Les officiers, tant de nostre maison et de celles des princes et princesses de nostre sang, que ceux d'espée, de robe, de finance et des villes, les ecclésiastiques et gens du clergé, les bourgeois de nos villes franches et autres, quy jouissent à cause de leurs charges, emplois, estats, de quelques exemptions, privilèges et droitz publics, jouyront aussy du droit d'avoir et de porter des armes à la charge de les représenter dans les termes cy-dessus aux bureaux de maîtrises particulières, autrement ledit tems passé, nous les en avons déclaré décheus. Et pour ne pas priver de cette marque d'honneur nos autres sujets quy possèdent des fiefs et terres nobles, les personnes des lettres et autres quy, par la noblesse de leur proffession et de leur art, ou par leur mérite personnel, tienent un rang d'honneur et distinction dans nos estats et dans leurs corpz, compagnies et comunautéz, et généralement tous ceux quy ce seront signaléz à nostre service, dans nos armes, négociations ou autres emplois remarquables, voulons que les officiers de la grande maîtrise /6/ leur en puissent accorder lors qu'ils en demanderont, eu esgard à leurs estats, qualités et proffessions, nous nous réservons le droit de donner et octroyer de nouvelles pièces d'honneur et de distiction pour ajouter aux armes ancienes de ceux de nos sujets que nous en jugerons dignes, sur le raport quy nous en sera fait par les officiers de la grande maîtrise, et seront les lettres que nous donnerons à cest effet, ensemble toutes autres lettres de concession d'armoiries, registrées à la grande maîtrise, et lesd. armoiries désignées, peintes, blassonnées et registrées à l'armorial général ; deffendons autrement d'y avoir esgard. Faisons pareillement deffences aprez ledit tems de deux mois expiré, à tous officiers, bénefficiers et autres, de se servir d'aucuns scea[u]x pour s[c]eller les actes publics, et à toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soint, de porter publiquement aucunes armoiries qu'elles n'ayent esté registrées à l'armorial général, à peine de 300 l.t. d'amende contre les contreve[ants], quy ne pourra estre remis ny modérée, dont les deux tiers nous apartiendront et l'autre tiers au dénonciateur, et encore à peine de confisca[ti]on des meubles où elles seront peintes, gravées et représentées. Ceux quy uzurperont à l'avenir les armoiries d'autruy ou quy, aprez avoir fait recevoir et registrer les leurs, en changeront les partitions, carteleures et émaux, ou augmenteront ou diminueront les pièces, ou quy en pervertiront les positions et situa[ti]ons, seront condamnés à la mesme peine […]


Languedoc
Albi reçu par

N.° 5.

PAR ORDONNANCE RENDUE
le 31.e du mois de Jan.er de l'an 1698. par
Mrs les Commissaires Généraux du Conseil
députés sur le fait des Armoiries.
Celles de la Ville d'Albi.

ARCHIVES COMMUNALES ALBI TARN AA-36-37

Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été reçuës, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Régitre cotté Languedoc, en consequence du payement des droits réglés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20.e de Novembre de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été délivré par Nous CHARLES D'HOZIER, Conseiller du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le 29.e du mois de Mars, de l'an 1698. Hozier

Languedoc
Lavaur
Cualité de Toulouze.

REGISTRE 1.er

N.° 12.

PAR ORDONNANCE RENDUE
le 10.e du mois de Nov.bre de l'an 1707. par
Mrs les Commissaires Généraux du Conseil députez sur le fait des Armoiries.
Celles de François Besse Con.er du Roi Juge de Villelongue siége de la ville de Puilaurens, et Maire de lad. ville.

Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, aprés avoir été reçuës, ont été enregistrées à l'Armorial Général, dans le Registre cotté Languedoc, en consequence du payement des droits réglés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20. de Novembre de l'an 1696. en foy de quoi, le présent Brévet a été délivré à Paris, par Nous, CHARLES D'HOZIER, Conseiller du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c. Hozier

Brevet d'Hozier
de la ville d'Albi, 1698
(AD81, 4 EDt AA 57)

Brevet d'Hozier de François Besse, juge de Villelongue (Puylaurens), 1707
(AD81, 1 J 1088/1)

Des attributions d'office

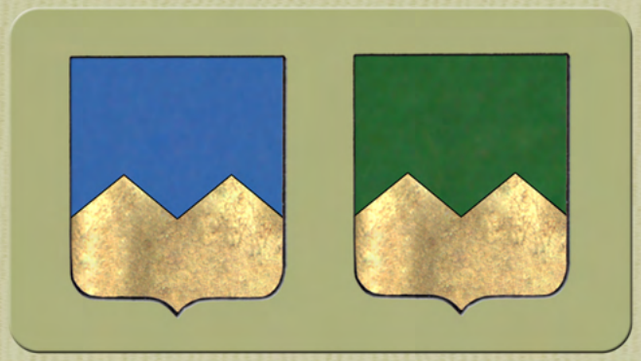


Armoiries attribuées d'office aux communautés de :
(de haut en bas)
- Cabanès : *tranché émanché de gueules et d'or* ;
- Janes de Rayssac (actuellement commune de Rayssac) : *tranché émanché d'azur et d'argent* ;
- Saint-Amancet : *tranché émanché de sinople et d'argent* ;

(de gauche à droite)
- Rouairoux (ou Caylus) : *émanché d'azur et d'or* ;
- Teyssode : *émanché de sinople et d'or.*

Malgré les menaces d'amendes et de confiscations, les enregistrements ne sont pas très nombreux durant l'année 1697 (essentiellement le fait de nobles et de communautés religieuses). Un nouvel arrêt du Conseil du 3 décembre 1697 décide, dans chaque généralité, l'établissement de « rôles », sur lesquels seront inscrits tous les particuliers et toutes les communautés jugés « capables de porter des armoiries ». Après la publication des rôles, ils ont huit jours pour les faire enregistrer, faute de quoi ils s'en verront attribuer d'office. Nombreux sont ceux qui n'avaient jamais songé à porter des armoiries et qui sont obligés d'en adopter et de payer le droit d'enregistrement correspondant.

Ainsi, seulement 34 communautés tarnaises déclarent un blason (certainement bien moins que le nombre de celles qui en possèdent un), tandis que les autres se voient attribuer des armoiries « d'office ». Celles-ci se reconnaissent aisément à leurs formes géométriques, semblant faites « en série » par d'Hozier et ses commis. Sont aussi créées quantité d'armes parlantes peu inspirées, consignées dans l'*Armorial général*, mais dont les propriétaires n'ont jamais fait usage.



Lautrec





Sceau utilisé par la vicomté de Lautrec en 1308 :
- avers : *château maçonné, fermé, à trois tours crénelées percées de baies* ; - revers : *arbre fruitier arraché, accosté de la lune, du soleil et de deux fleurs de lys*

La communauté de Lautrec fait partie de celles qui ont négligé de faire enregistrer leurs armoiries : en effet, la très ancienne vicomté de Lautrec possède, au début du XIV[e] siècle, un sceau présentant des ressemblances flagrantes avec le blason qui est répertorié dans l'*Armorial des États de Languedoc* de Jacques Beaudeau (1686) et dans celui de Gastelier de La Tour (1767). Mais dans l'*Armorial général de France* est inscrit, pour cette communauté, un blason à figure géométrique, attribué d'office, et qui n'a vraisemblablement jamais été utilisé.

Blason répertorié en 1686 : *d'azur, au chêne d'or, sénestré d'une tour crénelée de cinq pièces, donjonnée de trois donjons, celui du milieu plus haut, terminé par une croix haute, le tout d'argent, la tour ouverte de sable*





Armoiries attribuées d'office : *d'argent, à une billette cléchée de sinople*

Dispenses et suppression

À la suite d'émeutes, le 17 décembre 1699, le Conseil du roi promulgue un nouvel arrêt dispensant de l'enregistrement et des droits s'y rattachant les individus et communautés jugés trop pauvres pour faire usage d'armoiries. La « maîtrise générale des armoiries » est supprimée par un édit d'août 1700. Les enregistrements se font de plus en plus rares et cessent définitivement en 1709. Dès lors, chacun est de nouveau libre de porter les armes de son choix ou de ne pas en adopter.



Les blasons des villes sont souvent instructifs. À Labessière-Candeil par exemple, il témoigne du lien historique entre la communauté et son seigneur : *d'azur à trois chandeliers d'or, posés en pal, deux en chef et un en pointe* (blason inscrit à l'Armorial général : *d'or à une croix de gueules*). L'abbaye est fondée vers 1150 et les abbés qui sont à sa tête sont aussi les seigneurs de Labessière jusqu'à la Révolution de 1789. Un registre de reconnaissances pour des biens tenus de l'abbaye, daté de 1616, porte sur sa reliure de l'époque, gravées à l'or, les armes de l'abbaye (trois chandeliers) écartelées avec celles de l'abbé, Pierre de Conardy (AD81, H 49).



Blason de Castelnau-de-Montmiral, dessiné par le greffier Gaubert, 1786 (AD81, série Fi).



« Preuves de la noblesse de Damoiselle Claire Del Puech de la Bastide », 1701, pour être admise chez les Demoiselles de Saint-Cyr, école destinée aux jeunes filles de la noblesse pauvre (AD81, 1 J 74/2)

Bien que les armoiries ne soient pas exclusivement réservées aux nobles, ce sont celles qui sont le plus représentées dans les documents d'archives : ce sont eux qui possédaient le plus de droits, de privilèges et de biens.



Généalogie et armoiries de la famille d'Anticamareta, XVII[e] siècle (AD81, 1 J 835/1)

Depuis la Révolution

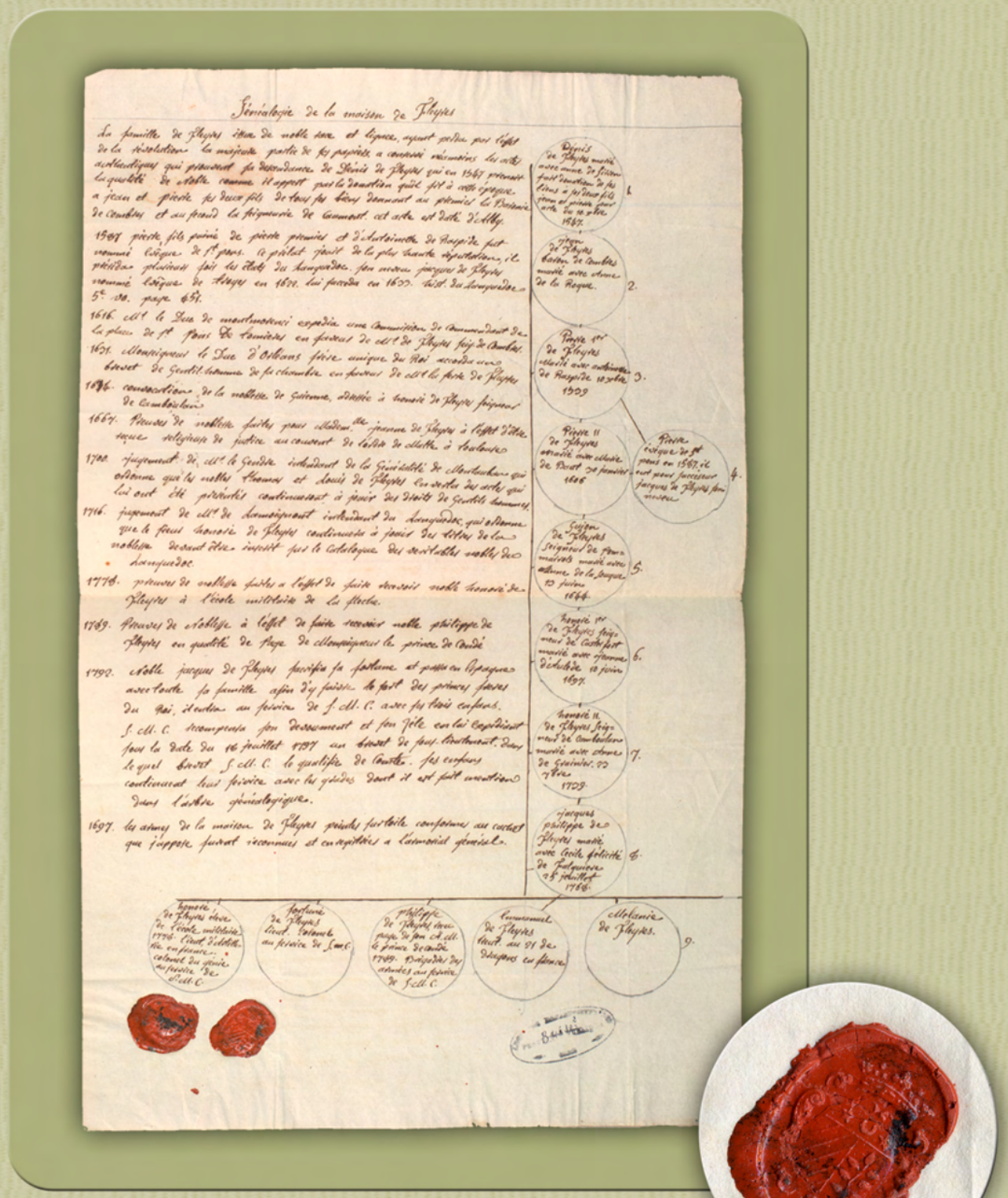
En 1790, la Révolution part en guerre contre les armoiries, qu'elle perçoit comme des « marques de noblesse » et des « signes de féodalité ». Après la chute de la royauté, le 21 septembre 1792, cette « chasse » s'étend aux anciens attributs de la monarchie, notamment les couronnes et les fleurs de lis. À la place du système héraldique traditionnel, apparaît une emblématique nouvelle, révolutionnaire, plus rudimentaire.

Sous l'Empire, dès 1804, les aigles remplacent les piques et bonnets de la liberté. Un décret de mars 1808 crée la noblesse d'Empire, l'organise, fixe la hiérarchie des titres et rétablit le droit aux armoiries. Le droit héraldique du Premier Empire est très rigoureux. Certaines figures ne sont jamais employées dans les armoiries concédées par le Conseil du sceau et des titres : couronnes et fleurs de lys (symboles de l'ancienne monarchie), aigles et abeilles (réservés, sauf faveur exceptionnelle, à l'empereur et aux princes grands dignitaires).

Le système héraldique impérial disparaît après les Cent-Jours. Dans la charte de 1814, Louis XVIII rétablit l'ancienne noblesse et l'autorise à reprendre ses titres et ses armoiries. Après sa seconde restauration, il permet aux nobles d'Empire qui en font la demande, de conserver les leurs.



Armoiries de Cordes [1809-1827] (AD81, 69 EDt 3 D 5), établies dans le cadre d'une procédure engagée pour récupérer le « chef de France » (bandeau d'azur avec fleurs de lys au premier tiers du blason). Cordes obtient gain de cause en 1827, les fleurs de lys étant déjà présentes sur son sceau de 1303, comme ville fondée par le roi de France. Ce sceau, plus qu'une simple représentation, devient un emblème porteur d'une identité et d'une histoire.



Généalogie de la maison de Fleyres (avec sceau de cire armorié) faisant référence « aux malheurs essuyés par la noblesse », 1814 (AD81, 1 J 766/1)

Symbole identitaire

À la fois signes d'identité, marques de possession et ornements décoratifs, les armoiries ont pris place, du XII[e] au XIX[e] siècle, sur d'innombrables objets, monuments et documents à qui elles ont apporté une sorte d'état civil : sceaux, monnaies, médailles, vitraux, tapisseries, meubles, vêtements, livres manuscrits et imprimés, sculptures, peintures murales, panneaux peints, tableaux, pierres tombales, monuments funéraires, pièces d'orfèvrerie et de céramique, objets d'art et objets de la vie quotidienne de toute nature. L'étude des armoiries est bien souvent le seul moyen dont nous disposons aujourd'hui pour situer ces documents, objets et monuments dans l'espace et dans le temps, pour en retrouver les commanditaires ou les possesseurs successifs et pour ainsi en retracer l'histoire.



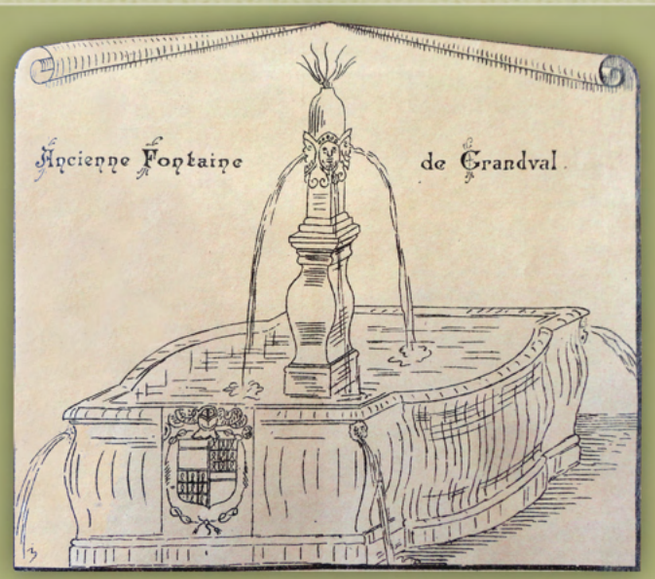


Armes des évêques d'Albi Louis d'Amboise et Béraud de Fargues au plafond de la cathédrale d'Albi



Armoiries gravées sur le Castela de Lasgraïsses. Qui peut les identifier ?



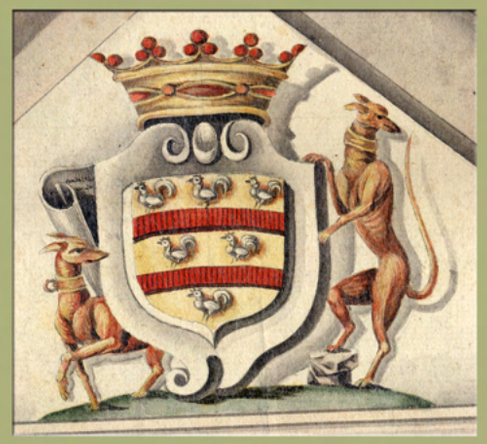






Gravure représentant la fontaine du château de Grandval, portant un blason écartelé des armes des Roquefeuil aux 2 et 3 (*fascé contre-fascé d'or et de gueules aux neuf cordelières posées 3, 3 et 3 ; chaque fasce chargé d'une cordelière de l'un en l'autre*), les 1 et 4 correspondant certainement à des familles alliées, mais restant à définir (*Albia christiana*, t. I, 1893)

Il est intéressant de souligner qu'il n'y a pas de différence entre la législation héraldique de notre époque et les principes énoncés au milieu de XIV[e] siècle. Le principe en vigueur est toujours celui de la libre adoption et du libre port. Chacun peut faire usage des armes de son choix, et à partir du moment où il les a prises, elles sont pour lui l'objet d'un droit. Plus ou moins assimilées au nom, elles constituent juridiquement une propriété privée. Les litiges, peu nombreux, font l'objet d'une action civile et sont tranchés par des tribunaux ordinaires. En 1949, l'un d'eux a défini les armoiries comme « des marques de reconnaissance, accessoires au nom de la famille, auquel elles se rattachent de manière indissoluble, que cette famille soit ou non d'origine noble ».

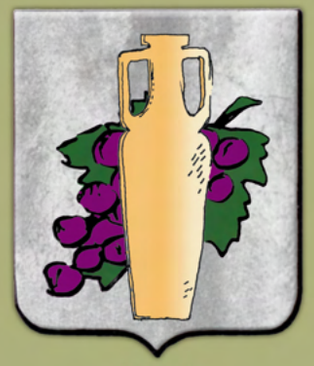


Blason figuré sur un plan terrier de la famille d'Hautpoul-Salettes, XVIII[e] s. (AD81, 58 J 5) : *d'or à deux faces de gueules accompagnés de 6 coqs de sable, becqués et barbés de gueules et posés 3,2,1* ; l'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : 2 lévriers.

Communes tarnaises

Les blasons modernes des communes observent généralement les règles de l'héraldique, tout en com- portant des éléments identitaires ou symboliques :

- Busque (1992) rappelle les poteries sigillées découvertes sur son territoire : « *D'argent à un raisin de pourpre tigé et pampré de sinople, et une amphore au naturel brochant sur le tout* » ;



Busque

- Cagnac-les-Mines (1949) porte « *D'argent à une hache et un pic de mineur entrecroisés auxquels est suspendue une lampe de mineur éclairée, accompagnés à dextre d'un rameau de vigne et à sénestre d'une gerbe de blé, l'ensemble des meubles au naturel* » ;



Cagnac-les-Mines



Saint-Juéry

- Saint-Juéry (non daté) arbore les symboles du Saut-du-Tarn : « *D'or à une barre de gueules chargée de trois fleurs de lys d'or, accompagnée en chef de deux marteaux entrecroisés de sable, surmontés d'une enclume de même, et en pointe d'une tour d'azur* » ;



Montfa

- Montfa (1987) se revendique des Toulouse-Lautrec-Montfa : « *De gueules au château de Montfa d'or ajouré et flanqué à dextre et à sénestre de deux tours. Au lion du même (qui est celui de Lautrec) issant du toit du château et tenant dans ses pattes la croix évidée, cléchée et pommetée des Toulouse aussi d'or, située en chef au canton dextre. Le château est placé sur un coupeau de sinople qui est le Mont-Fa, au centre duquel est marqué de sable dans un cercle en forme de besant la célèbre signature du peintre Toulouse-Lautrec* » ;



Vaour

- Vaour (1950) est partagée entre la commanderie des Templiers et la forêt de Grésigne : « *Écartelé : au 1 et 4 d'argent à la croix pattée de gueules, au 2 et 4 de sinople à une fasce d'or chargée de trois cors de chasse, avec en chef une hure de sanglier d'argent* ».

Le vocabulaire de l'héraldique



La composition du blason

Les armoiries, faites pour être vues de loin, utilisent des couleurs franches, contrastées, et des figures stylisées. Il en existe une infinité, des plus simples aux plus compliquées. Le blasonnement, c'est-à-dire la description, utilise des termes remontant au Moyen Âge, le vocabulaire des hérauts d'armes.

Les armoiries se composent d'un **périmètre**, de **couleurs** et de **figures**.

Le périmètre est celui de l'écu, bouclier en bois recouvert de peaux maintenues par des lames de fer ou lattes de bois, disposées en tous sens et peintes d'une autre couleur. Sa forme varie, notamment en fonction des pays. Celui que nous avons pris le parti de représenter est l'écu français moderne.

Formes du blason



Des armoiries complètes peuvent comprendre des ornements extérieurs (couronne ou chapeau, cimier, timbre, lambrequins, tenants, supports et soutiens, cri et devise, manteau, etc.), qui ne suivent aucune règle précise. Ces ornements sont rares dans l'héraldique médiévale (au XV[e] siècle apparaissent des colliers, diadèmes, épées…), et se généralisent au XVI[e] siècle. Ils servent souvent à indiquer le rang, les charges, les dignités, les fonctions des possédants.

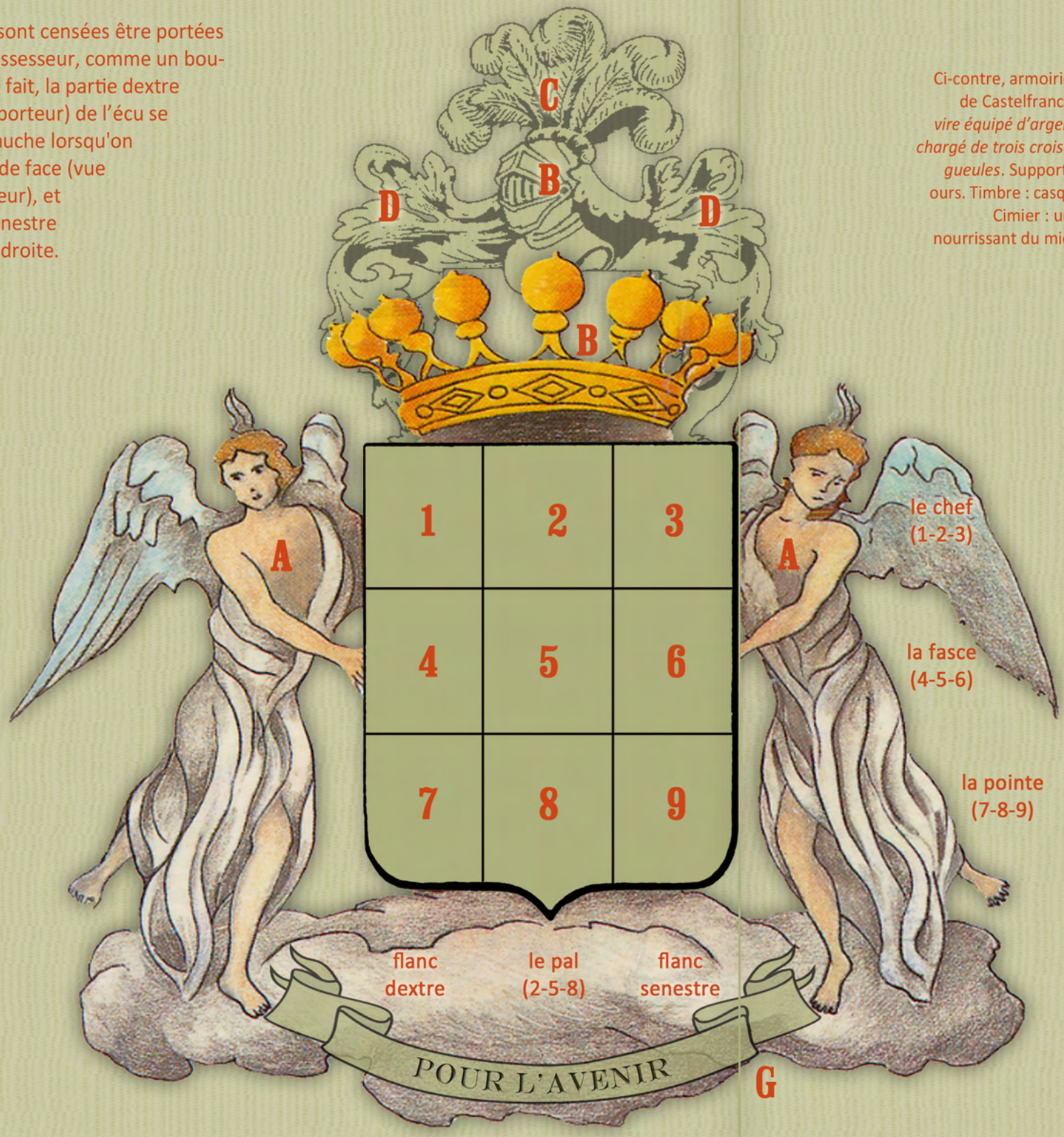


Armoiries de la famille d'Aragon : « Écartelé, aux 1 et 4 d'azur à l'aigle d'or au vol éployé, aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent posées 2 et 1 ». Timbre (**B**) : couronne de marquis. Supports (**F**) : deux griffons. Enveloppé du manteau (**E**) fourré d'hermines des pairs de France.



Armes d'une demoiselle, Claire Delpuech (AD81, 1 J 74/2, restitué suivant le blasonnement : « D'argent à un épi de millet de gueule, tigé et feuillé de six feuilles de même, posé en pal, à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or »; voir original p. 17)

Les armes sont censées être portées par leur possesseur, comme un bouclier. De ce fait, la partie dextre (droite du porteur) de l'écu se trouve à gauche lorsqu'on le regarde de face (vue du spectateur), et la partie sénestre (gauche) à droite.



Ci-contre, armoiries de Nautonier de Castelfranc : *D'azur, au navire équipé d'argent ; au chef d'or, chargé de trois croisettes tréflées de gueules*. Supports : un lion et un ours. Timbre : casque de chevalier. Cimier : un ours issant, se nourrissant du miel de la sagesse.



Les éléments qui tiennent l'écu portent un nom différent selon ce qu'ils représentent :
- **tenants** pour les personnes (anges, hommes quasi nus ou sauvages, moines, hommes d'armes, maures...) ;
- **supports** pour les animaux (lions, ours, chiens..., licornes et nombreux animaux fabuleux) ;
- **soutiens** pour les objets, divers et variés (branches, arbres, colonnes, piliers, etc.).

A : tenants (anges)
B : timbre (couronne, casque) (voir p. 27)
C : cimier
D : lambrequins
E : manteau (voir p. 27)
F : supports (griffons) (voir p. 27)
G : devise (le « cri de guerre » serait positionné en haut)

Les couleurs de l'écu

L'héraldique utilise des couleurs symboliques, toujours soutenues, mais dont la nuance peut varier (le rouge peut être écarlate, carmin, vermillon... ; c'est l'idée qui compte, et non sa représentation). Elles sont réparties en trois groupes :

- les **métaux** : principalement l'*or* (jaune) et l'*argent* (blanc) ;
- les **émaux** : le *gueules* (rouge), l'*azur* (bleu), le *sable* (noir), le *sinople* (vert) essentiellement, et parfois le *pourpre* (violet) ; il existe également des émaux dits « secondaires » : le fer ou acier (gris), le brun, l'orangé, le tanné ;
- les **fourrures**, réunissant un émail et un métail : l'*hermine* et le *vair*, ainsi que leurs variantes.

À noter : un système conventionnel de hachures permet d'exprimer les couleurs quand on ne dispose que de noir et blanc.

Les métaux

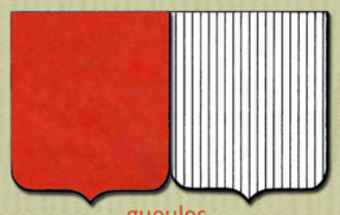


or



argent

Les émaux



gueules



azur



sinople



sable



pourpre

Lorsqu'un élément est dit « au naturel », cela signifie qu'il est représenté avec sa couleur réelle.

Les fourrures



hermine



vair

La règle fondamentale de l'emploi des couleurs interdit de superposer ou juxtaposer deux émaux ou deux métaux, sauf en ce qui concerne les petits détails. Les fourrures échappent à cette règle.

Les divisions de l'écu

Bien qu'il existe des écus « plains » (d'une couleur unie, sans aucune figure), la plupart des blasons sont divisés en plusieurs parties. On distingue les **partitions** et les **pièces**, bien que certains éléments soient considérés tantôt comme l'une, tantôt comme l'autre.

Les partitions

Il s'agit de la division régulière en plusieurs zones géométriques du champ de l'écu. Les différentes zones, ou « quartiers », sont situées sur le même plan, elles sont juxtaposées et constituent la « base » du blason. Dans la description, elles apparaissent en premier, en commençant par énoncer la couleur du point dextre du chef.

Les **partitions de base**, ou « les quatre coups guerriers » (ci-contre), divisent l'écu en deux parties égales : ce sont le **parti**, le **coupé**, le **tranché** et le **taillé**. Ces partitions peuvent se combiner à l'infini.



Parti d'argent et de sable (Lastens, comm. d'Algans-Lastens)



Tranché d'argent et de sinople (communauté de Mézens)

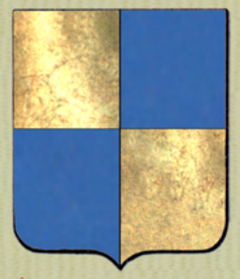


Coupé d'azur et d'or (communauté de Lempaut)



Taillé d'argent et de gueules (communauté de Missècle)

Quelques exemples de partitions combinées



Écartelé d'or et d'azur (communauté de Roquevidal)



Écartelé en sautoir d'or et de gueules (commᵗᵉ de Lagarrigue)



Équipolé d'or et d'azur (Algans, comm. d'Algans-Lastens)



Échiqueté d'argent et de sinople (Saint-Martin de La Rivière, comm. de Teulat)



Gironné d'azur et d'or de huit pièces (communauté de Vaour)



Tiercé en bande de sable, d'argent et d'azur (communauté de Vieux)



Armes du seigneur de Castelnau-de-Lévis, de la famille de Lévis-Uzès

La traduction héraldique des unions de toutes natures (mariages, fiefs annexés, réunions de commmunes) utilise souvent le parti ou l'écartelé (le premier écrasant les figures, contrairement au second). La hiérarchisation va du haut vers le bas, et de dextre vers sénestre.

Ces partitions permettent de mettre sur un même écu un grand nombre d'armoiries différentes : le record est de 323 quartiers, mais les armoiries plusieurs fois découpées deviennent rapidement illisibles.

Les pièces

Ce sont des formes géométriques posées sur le champ de l'écu, et qui ont chacune un emplacement défini. Certaines, les plus simples et les plus anciennes, sont dites « **pièces honorables** » (fasce, pal, bande, barre, chef, chevron) ; suffisamment larges pour pouvoir être chargées (honorées) de meubles, elles s'étendent jusqu'au bord de l'écu. Elles peuvent se décliner de différentes manières (nombre, épaisseur, bord, assemblage, divisions...).

Pièces honorables



D'or à une bande d'azur (communauté d'Aussac)



De gueules à une barre d'argent (communauté de Saint-Grégoire)



D'or, à une fasce de sable (communauté de Cadalen)



De sinople à un chevron d'or (Montaucel, comm. de Teulat)



D'argent au chef de sable (communauté de Roumégoux)



D'azur à un pal d'or (communauté de Moularès)

Parmi les plus usitées, on trouve la champagne, la croix, le sautoir, le pairle, la pointe, la chausse, la chape, la bordure, le franc-quartier, le canton, le giron, les jumelles, l'écusson en cœur (ou en abîme), l'orle, le trécheur, le lambel...



De sable à une croix d'or (communauté de Bannières)



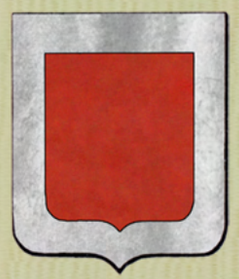
De sinople à un sautoir d'or (Vindrac, comm. de Vindrac-Alayrac)



D'or à une champagne de gueules



D'azur à un pairle d'argent (communauté de Saussenac)



De gueules à une bordure d'argent (communauté du Vintrou)



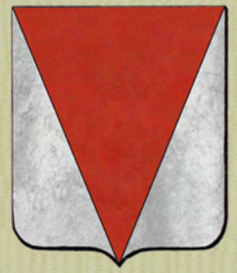
D'argent à un orle de sinople (communauté de Garrigues)



D'or à un franc-quartier de sinople (communauté de Saint-Jean-de-Rives)



D'argent, chapé de sable (Cornebouc, comm. de Rivières)



De gueules, chaussé d'or (communauté de Montirat)



D'azur à un écusson d'argent (communauté de Saint-Jean-de-Vals)



D'argent, mantelé de gueules (Troupiac, comm. de Viviers-les-Montagnes)

Les meubles

On appelle meuble (ou figure) tout ce qui se place sur l'écu et qui n'est ni une partition ni une pièce. Les meubles ne touchent généralement pas les bords. Symboliques, ils sont toujours stylisés, avec une représentation conventionnelle.

L'emplacement des figures héraldiques se définit par trois éléments :
- la **position** : l'endroit où elle se trouve régulièrement.
- la **disposition** : la manière selon laquelle elle est posée (renversé, contourné...)
- la **situation** n'existe que si la position n'est pas régulière. Il s'agit alors de la position absolue ou relative d'une figure par rapport à l'écu, une autre figure, ou dans un ensemble de figures identique, la position de chacune par rapport aux autres.

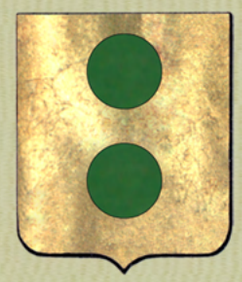
Un même meuble utilisé en nombre conserve les mêmes attributs pour chaque élément, en particulier la couleur (sinon ils doivent être décrits séparément). Un meuble utilisé seul se place au centre de la zone qu'il charge ; si ce n'est pas le cas, cette position inhabituelle doit être blasonnée. Toutes les combinaisons sont possibles, en respectant les règles héraldiques, mais il est préférable de ne pas surcharger un blason.

Les figures géométriques

De tout temps l'héraldique a fait usage de petites pièces géométriques.

On note en particulier un meuble de forme circulaire, appelé *besant* quand il est de métal, et *tourteau* quand il est d'un émail. Existent l'*étoile*, la *losange* (féminin en héraldique), prenant le nom de *fusée* lorsqu'elle est étirée, la *billette*, de forme rectangulaire, le *croissant*, la *croisette*, l'*écusson*...

Nombreux, ils sont d'un usage courant dans les armoiries anciennes. Le cabinet d'Hozier les utilise largement à la fin du XVII[e] siècle, pour les armoiries attribuées d'office.



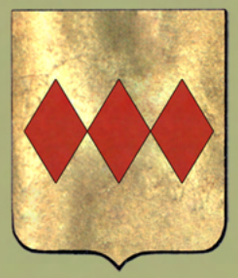
D'or, à deux tourteaux de sinople posés en pal (communauté de Cuq)



De sable, à une étoile d'or (communauté de Fénols)



De gueules, à trois losanges d'or, posées deux en chef et l'autre en pointe (communauté de Cambounet)



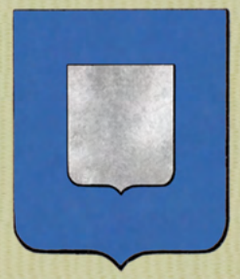
D'or à trois fusées de gueules posées en fasce (communauté de Puycalvel)



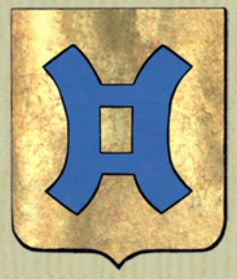
D'argent à trois billettes de gueules posées en barre (Saint-Germier, comm. de Teyssode)



De sinople, à une hamaïde d'or (comm. d'Aiguefonde)



D'azur à un écusson d'argent (communauté de Saint-Jean-de-Vals)



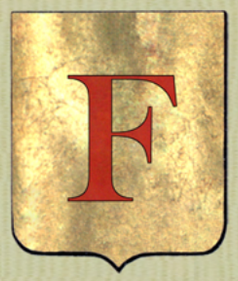
D'or à une anille d'azur (Séran, comm. de Massac-Séran)



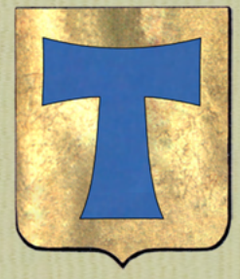
De sinople, à un ruste d'argent (communauté de Courris)

Les lettres de l'alphabet

L'usage des lettres comme meuble est assez rare, on n'en rencontre guère que dans les armes parlantes de quelques familles, et dans des armes de villes. Le cabinet d'Hozier s'en est servi, ainsi que des communes tarnaises dans leurs blasons modernes. Parmi les armoiries attribuées d'office, on trouve aussi, indépendamment des initiales de la communauté, des lettres grecques, telles que le tau, qui peut également être assimilé à une croix (de Saint-Antoine).



D'or, à la lettre capitale F de gueules armoiries attribuées d'office à la communauté de Frédefont, act. commune de Lamillarié)



D'or à un tau d'azur (armoiries attribuées d'office à la communauté de Saint-Michel-Labadié)



De sable à deux lettres capitales S et G d'or, posées en fasce (communauté de Sainte-Gemme, d'office)



De gueules au monogramme ARTVS d'or, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent et deux étoiles d'or (armes d'Antoine Arthus, marchand, consul d'Albi 1676-1677 ; AD81, 4 EDt AA 7)



De gueules au château d'argent crénelé de 12 créneaux, ouvert, ajouré et maçonné de sable, chargé d'un écusson parti émanché d'azur et d'or, qui est de Rouairoux, au-dessus de la porte du château, au chef cousu d'azur de trois lettres S S B d'or (commune de Labastide-Rouairoux, 1943)



Coupé, au 1er : parti, au 1 d'or à la croix pattée et alésée de gueules, au 2 de gueules aux lettres capitales N D A entrelacées d'or, à la Vierge tenant l'Enfant au naturel, brochants ; au second d'argent à la caravelle de sable équipée de gueules, à l'oriflamme d'or chargé de la croix de Saint-André alésée de gueules, voguant sur une mer de sinople ; sur le tout à la fasce d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or (commune d'Alban, post. 1940)



Les lettres N D A (Notre-Dame d'Alban), au blason d'Alban

Des croix de différentes formes

En héraldique, les croix constituent des pièces ou des meubles, selon si elles touchent ou non les bords de l'écu. Il en existe de diverses formes, représentant notamment les ordres religieux (croix grecque, latine, othodoxe, archiépiscopale, de Malte, de Saint-André, des Templiers…). Elles peuvent également avoir divers attributs de forme : fleuronnée, alésée, potencée (croix de Jérusalem), fichée… La croix occitane (ou de Toulouse) est blasonnée « alésée, vidée, cléchée et pommetée ».



croix de Toulouse



croix latine
(ou croix haussée)



croix des Templiers
(ou croix pattée)



croix archiépiscopale
du blason d'Albi

Des figures naturelles (et chimériques)

Des êtres humains, des animaux, des végétaux, des astres, des éléments naturels, des bâtiments ou monuments, des objets de la vie quotidienne, tous sont susceptibles d'être utilisés, en totalité ou en partie, comme meubles d'un blason. Ils sont toujours stylisés, et leur représentation est parfois assez éloignée de la réalité.

Les êtres humains

Un personnage peut être représenté en entier sur un blason, par exemple exerçant une activité. Mais il est plus courant d'y trouver des parties du corps, telles qu'un buste, une tête, un visage, un bras, un pied, un cœur (il peut être *ailé* ou *enflammé*), des yeux (on les dit *allumés* lorsque la prunelle est d'un autre émail que la paupière)… La couleur des parties nues est « de carnation », qui correspond au « naturel ».

Les mains sont *dextre* ou *sénestre*, les bras entiers sont appelés *dextrochère* et *sénestrochère* selon s'il s'agit du droit ou du gauche. La *foi* désigne une poignée de mains ; quand le tissu de la manche est d'un émail différent, on dit qu'elles sont *parées* ou *vêtues*.

Généralement, un buste se met de front, tandis qu'une tête est de profil. Les mains (dextres par défaut) se posent en pal, montrant la paume ; on les dit *contre-appaumées* quand elles montrent le dos, *renversées* quand elles ont les doigts en bas, *couchées* quand elles sont posées dans le sens de la fasce. Une foi est ordinairement en fasce.



D'or à une main sénestre de gueules tenant un [pic ?] de même, accostée des lettres F et M aussi de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent et deux étoiles d'or (armes de Jean Fonvielhe, marchand, consul d'Albi pour 1685-1686 ; AD81, 4 EDt AA 7)



D'or à trois têtes de maures de sable posées de front, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent et deux étoiles d'or (armes parlantes d'André Bru, consul d'Albi 1672-1673 ; AD81, 4 EDt AA 7)



De gueules, à un veneur sonnant du cor d'argent, tenant en laisse de sa main sénestre deux limiers de même (communauté de Lacaune)



D'azur, à un pied renversé de carnation, issant d'une onde d'argent ombrée d'azur mouvant de la pointe, surmonté d'un croissant d'argent (armes parlantes de Jean Pelatier, bourgeois, consul d'Albi pour 1641-1642 ; AD81, 4 EDt AA 7)



De gueules à la foi [d'argent], au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or (armes parlantes d'Antoine Deffos, marchand, consul d'Albi pour 1686-1687 ; AD81, 4 EDt AA 7)



[D'argent ?] au poirier terrassé de sinople, chargé d'un cœur de gueules accosté de 2 lettres P de sable (armes parlantes de Pierre Périer, médecin, consul d'Albi 1667-1668 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Les animaux

Pratiquement tous les animaux peuvent se retrouver dans des armoiries, même si certains, très stylisés, ressemblent peu à l'animal réel.

Toujours tournés (sauf mention contraire) vers le côté dextre de l'écu, ils ont tous une position particulière, habituelle, que l'on ne blasonne pas.

Ils possèdent également des attributs physiques qui, s'ils sont d'un émail différent, donnent lieu à une description.

Les **têtes des animaux** paraissent souvent de profil dans l'écu ; lorsqu'elles sont de front, on les nomme *rencontres* ; on excepte celle des léopards, parce qu'elles sont toujours de front. Les têtes de sanglier, de saumon et de brochet, sont nommées *hures*.



Hure de sanglier du blason de Vaour



De sinople à un loup de sable, armé et lampassé de gueules (commune de Loupiac) : le loup est *passant*, sa position habituelle, et sa langue et ses griffes sont distinguées en rouge.

Les quadrupèdes :

Le lion est le plus souvent représenté, suivi des léopards, des ours, des taureaux, des cerfs, des chevaux, des lévriers, etc.



(comm. de Puechoursi)

L'**ours** est reconnaissable à sa tête plate, sa petite queue, et ses pattes de plantigrade *armées* de solides griffes. Il peut être *emmuselé* (muselé). À la position classique *rampant* (dressé sur ses pattes arrière, le corps penché vers l'avant), l'ours ajoute une position dite *en pied* quand le corps est presque à la verticale.

Le **taureau** est représenté entier, généralement dans des positions dressées ; il est dit *effarouché* quand il est représenté rampant, *furieux* s'il est dressé sur ses pattes arrière, sautant ou effrayé ; sa queue est relevée au-dessus du dos. Le **bœuf** est *passant*, de profil et la queue pendante (le plus souvent entre les jambes). La **vache** se caractérise par la présence de pis, et est généralement *passante* ; sa queue est étendue le long du flanc.



(Pierre Boyer, consul d'Albi 1643-1644 ; AD81, 4 EDt AA 7)



(comm. de Tauriac)

Lion ou léopard

Le **lion** est toujours *rampant*, c'est-à-dire levé, posé de profil et ne montrant qu'un œil. Lorsqu'il est *marchant*, on le nomme *lion léopardé*.



Écartelé, aux 1 et 4 d'azur plain, aux 2 et 3 d'or plain, un lion brochant de l'un en l'autre (communauté de Lescure d'Albigeois)

Le **léopard** est presque toujours *passant*, tête de front et montrant les deux yeux (c'est ce qui le distingue du lion, quelle que soit son attitude). Lorsqu'il paraît levé ou *rampant*, on le nomme *léopard lionné*.



De gueules, à une tour crénelée de 4 pièces d'argent, maçonnée de sable, ouverte de 2 portes du champ, les herses levées d'argent, supportant un léopard d'or, une patte posée sur chacun des 4 créneaux, le tout brochant sur une croix archiépiscopale d'or, posée en pal, adextrée en chef d'un soleil de même, et senestrée aussi en chef d'une lune en décours d'argent (communauté d'Albi)

Le **loup** apparaît généralement *passant*. Levé comme le lion, il est dit *ravissant*. Sa queue est pendante (ce qui le distingue du renard, dont la queue est dressée).

Le **cheval** est, sauf indication contraire, représenté *gai* (nu, sans bride ni harnais). Sinon, il est *caparaçonné* ou *houssé* de son harnachement, qui peut être d'un émail particulier. Il est parfois *sellé*, *bridé*. Ses positions sont celles des quadrupèdes, mais il est aussi *cabré* (on dit encore *acculé*, *effrayé* ou *effaré*), ou *ruant*.



loup renversé (Jean Louvers, consul 1657-1659 ; AD81, 4 EDt AA 7)



cheval au galop (Jean de Galaup, consul 1642-1643 ; AD81, 4 EDt AA7)





agneau pascal (comm. d'Escoussens et Jean Molinier, consul 1681-1682 ; AD81, 4 EDt AA 7)



bélier (armes parlantes de Paul Bellieyre, consul d'Albi, 1681-1682 ; AD81, 4 EDt AA 7)



chevreuil (communauté d'Arfons)

L'héraldique distingue le bélier, la brebis et l'agneau. Le **bélier** se reconnaît à ses cornes en spirales. Il est généralement représenté *passant* ou *saillant*.

La brebis est normalement représentée *paissante*.

Symbole de la douceur et de la franchise, l'**agneau** est habituellement de profil et *passant*, parfois *couché*. L'agneau tenant une oriflamme marquée d'une croix est un *agneau pascal*.

Parmi les cervidés, le **cerf** est l'animal le plus utilisé en héraldique ; la biche, le daim et le **chevreuil** apparaissent très rarement.

Le **chien** peut être représenté de plusieurs races, qu'il convient de blasonner (si elles sont reconnaissables) : le lévrier, le levron, la levrette, le mâtin, le braque, etc. S'il porte un collier, il est dit *colleté* (hormis le lévrier, qui l'est toujours).

En héraldique, le **blaireau** est appelé *taisson* et se représente toujours *passant*.



chien et bouc *affrontés* (comm. de Cambon-lès-Lavaur)



blaireau ou taisson (commune de Taïx, 1950)



Le choix d'animaux, parfois rares en héraldique, par les consuls d'Albi du XVII[e] siècle, est davantage dicté par la volonté de créer des armoiries parlantes, par jeu de mot sur le nom, que par un quelconque symbolisme.

Dans le cheval de Jean de Galaup, il faut voir le « galop », et en 1645-1646, Jean de Bosinac opte pour des dromadaires… à cause de leur bosse !

Les oiseaux

On nomme **oiseau**, dans l'écu, celui dont on ne peut pas désigner l'espèce. L'aigle tient le premier rang ; puis les alérions, les éperviers, les faucons, les merlettes, les coqs, les canettes, etc.



Canettes et merlettes

La **canette** héraldique est un petit oiseau stylisé, de profil, ailes serrées, avec un bec et des pattes, à la différence de la **merlette**, qui en est dépourvue.



deux pies (armes parlantes d'Antoine Tapies, consul 1685-1686 ; AD81, 4 EDt AA 7)

L'**aigle** est une figure héraldique féminine. L'aigle « normale » est représentée de face, pattes et plumes de queue écartées, ailes ouvertes et plumes déployées (on parle de *vol éployé*) et tête de profil, regardant à dextre, comme il se doit pour tout animal héraldiquement correct. Elle peut être *au vol abaissé* (ailes dont les plumes pendent), *becquée* (bec), *languée* (langue), *membrée* (pattes), *armée* (griffes) de différents émaux.

Signalons encore les **alérions**, jeunes aigles aux ailes étendues, sans pattes ni bec, généralement posés en pal, et souvent utilisés en nombre dans l'écu.



aigle éployée (Jean Angles, consul 1682-1683 ; AD81, 4 EDt AA 7)



D'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur posés 4, 4, 4 et 4 (armes des Montmorency)





cygne (Antoine Deripis, consul 1642-1643 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Le **cygne** est représenté *passant*, les ailes fermées et tourné vers la gauche. Il est dit *becqué*, *langué* ou *membré*, suivant que son bec, sa langue ou ses pattes sont d'une couleur différente de celle du corps. *Navré*, il est transpercé d'une flèche ou d'un dard. Lorsqu'il est posé sur une onde, c'est-à-dire qu'il paraît nager sur une mer ou une rivière, il est dit *nageant*.



pélican (Guillaume Noyrit, consul 1686-1688 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Le **pélican** est représenté de profil, sur son aire, les ailes étendues, en train de se déchirer la poitrine dont les gouttes de sang (la piété du pélican) servent à nourrir les trois petits à ses pieds.



paon rouant (comm. de Saint-Paul-Cap-de-Joux)

Le **paon** est représenté avec des plumes en aigrettes sur la tête. Sa position semble être *rouant*, c'est-à-dire de face, en train de faire la roue, la tête tournée vers la dextre. Il peut également être *passant* (de profil, la queue au sol). Il est *miraillé* ou *gorgé* si les ocelles de sa queue ou sa gorge sont d'une couleur particulière.

Le **coq** est un oiseau caractérisé par une crête, une barbe, et les plumes de son cou. Il est normalement représenté *hardi*, c'est-à-dire avec une patte levée. Il peut être *crêté* et *barbé*, quand sa crête et sa barbe sont d'un émail spécial, chantant quand il a le bec ouvert.



coq d'or, crêté et barbé de gueules (comm. de Mazamet)

L'**épervier**, oiseau de proie utilisé pour la chasse, peut être *chaperonné* si sa tête est couverte, *longé* si des liens lui entourent les pattes, *grilleté* s'il porte des grelots, *perché* s'il est posé sur un bâton.



épervier (famille Passemar de Saint-André)

De nombreux autres oiseaux peuvent être représentés, notamment par jeu de mots sur le nom de famille.



colombe (Louis Pijoulat, consul 1686-1688 ; AD81, 4 EDt AA 7)



caille (Jean Caldaguez, consul 1647-1648 ; AD81, 4 EDt AA 7)



demi-vol (armes des Alaman)

Armes de François de Sales, sieur de Labastide, consul d'Albi pour 1683-1684 (AD81, 4 EDt AA 7) : *De sable au vol d'argent, au chef de même.* Supports : *deux griffons de sable ailés d'argent.* Cimier : *un heaume d'argent timbré de deux ailes de même.*

On peut aussi trouver un **vol**, c'est-à-dire une paire d'ailes d'oiseau réunies à l'articulation, par défaut ouvert, le bout des ailes pointant vers le haut ; il est dit *abaissé* dans le cas contraire.

Une seule aile est dite **demi-vol**, avec la précision « senestre » si c'est le cas.



Autres animaux :

En héraldique, les poissons comprennent les cétacés et même quelques crustacés comme l'écrevisse. Les plus fréquents sont le bar, le brochet, le dauphin et le saumon.

Le terme **poisson** n'est utilisé que quand l'espèce n'est pas identifiée. Posé en fasce, il est *nageant*. Un poisson peut être *animé, barbé, crêté, écaillé* (écailles), *lorré* (nageoires), *allumé* (oeil), *oreillé* (ouïes), *pâmé* (gueule béante), *peautré* (queue)... d'un autre émail. *Fierté* s'emploie pour un poisson dont on voit les dents, même si elles sont de même couleur, ou pour une baleine, quand les fanons sont de couleur différente.

Le **dauphin** est représenté de profil et courbé en demi-cercle, la face et la queue tournées à dextre.





écrevisse et poissons décharnés (armes du sieur de Lacamp et de M. Larreni, d'après l'Armorial général de Languedoc)



bars adossés

armoiries de noble de Marliaves, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, consul d'Albi pour 1688-1689 (AD81, 4 EDt AA 7)



armoiries déclarées de la communauté de Saint-Lieux-Lafenasse, dont les Marliaves sont seigneurs



dauphin utilisé pour les armes des Dauphins de France

Les **bars**, ou barbeaux, ont la tête moins grosse et sont moins courbés que les dauphins. Lorsqu'ils sont deux ensemble et contournés, on les dit *adossés*.

La **grenouille** paraît en pal, montrant le dos ; son émail particulier est le sinople.

Les reptiles qui paraissent dans l'écu sont des serpents qu'on nomme **bisses** ou **guivres**. La guivre est une couleuvre à la queue tortillée, toujours représentée en pal et engloutissant un enfant. Les lézards sont représentés montant (tête en haut et et queue en bas).

L'escargot (ou **limaçon**), parfois considéré comme un insecte, est représenté avec la tête hors de sa coquille, cornes visibles.



grenouille (Pierre Bardière, consul 1641-1642 ; AD81, 4 EDt AA 7)



limaçon (armes de Jacques Esparbes, prêtre de Moissac, d'après l'Armorial général de Languedoc)



colombe et bisse (communauté de Sorèze)

Les insectes sont plutôt rares en héraldique. Au Moyen Âge, ils incluent les araignées, les scorpions... Le papillon, d'introduction assez récente, est devenu relativement fréquent.

L'**abeille** ou « mouche à miel » est l'insecte le plus répandu ; elle est utilisée en tant que figure générique pour bourdons, mouches, taons ou même lucanes, distingués dans leur intitulé uniquement si le terme choisi est en relation avec des armes parlantes. Elle est habituellement représentée vue de dos, la tête vers le haut, les ailes à moitié dépliées.

On trouve également la **ruche**, parfois difficile à reconnaître quand elle n'est pas accompagnée d'abeilles, qui sert souvent d'emblème à des sociétés savantes.

Dans l'emblématique napoléonienne, les abeilles remplacent les fleurs de lys : elles sont attribuées aux "princes grand dignitaires", aux villes les plus importantes et, comme une faveur, à quelques heureux élus.



abeilles (Pierre Molinier, consul 1674-1675 ; AD81, 4 EDt AA 7)



fourmis (M. de Souech de Poudeau)

Les êtres fantastiques

Peut-être les retrouve-t-on aussi souvent en tant que tenants ou supports que comme meubles de l'écu. On note des griffons soutenant les armes de la famille d'Aragon, des anges celles des comtes de Toulouse.

Les **anges** sont représentés sous la forme d'une jeune fille revêtue d'une longue dalmatique. Leurs ailes sont presque toujours tournées la pointe vers le bas, c'est-à-dire qu'elles sont *abaissées*. Un **angelot** à les traits d'un enfant. Avec deux ailes dans le dos, et muni d'un arc et d'un carquois plein de flèches, c'est un **Amour**. Un **chérubin** est un sorte d'angelot dont on ne représente que la tête, entourée d'ailes (deux, quatre ou six).



chérubin



D'azur au phénix de sable sur son immortalité de gueules, accompagné en chef de trois étoiles d'or et d'un soleil de même (armes de Pierre André Benac, consul d'Albi pour 1668-1669 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Le **phénix** est un oiseau fabuleux (réputé renaître de ses cendres), représenté de face ou de profil, avec une aigrette, les ailes ouvertes. Il est posé sur un bûcher nommé son *immortalité*.

Le **dragon**, animal chimérique d'aspect variable, est composé d'une tête de lion, d'un corps et d'une queue de serpent en volute terminée par un dard. Sa langue, toujours visible, est également souvent représentée en forme de dard. Il est le modèle d'autres animaux fabuleux : avec une tête de coq, c'est le **basilic**, quand sa queue se termine en tête de serpent, c'est l'**amphisbène**. Il peut être *mariné* (à queue de poisson), ou *monstrueux* (à tête humaine).



Blason moderne (1950) de la commune de Campagnac : *parti, au 1 d'argent embrassé à dextre de sable, au deux d'azur au cep de vigne d'or, au chef de gueules au dragon d'argent abattu.*

Le **griffon** est un animal fabuleux formé par la partie inférieure d'un lion, et la partie supérieure d'un aigle, auquel on a ajouté des oreilles pointues. Sa position est d'être *rampant*, comme le lion.



griffon (armes de Pierre Grach, avocat à Belmont, d'après l'Armorial général de Languedoc)



licorne (armes de Mme de Dupuy de Labastide, veuve du seigneur de Villefranche, d'après l'Armorial général de Languedoc)

La **licorne** a un corps de cheval doté d'une corne au milieu du front. Une **sirène** est représentée comme un être à buste de femme et queue de poisson se regardant dans un miroir. Le **centaure**, moitié homme moitié cheval, est souvent représenté tirant à l'arc.

Ces êtres tout droit venus des mythologies ne sont pas les seuls : les dieux grecs ne sont pas en reste. Dans l'Armorial général de Languedoc apparaissent Cupidon, Hermès, une Gorgone, Pégase (cheval ailé). D'autres quadrupèdes peuvent aussi être affublés d'ailes : on trouve notamment un taureau et un cerf.

Les végétaux

Ils sont fréquemment employés sur les blasons, arbres ou plantes entières, mais aussi fleurs, fruits, feuilles, tiges… Tous sont susceptibles d'être utilisés.

L'**arbre** est normalement représenté touffu, laissant voir la naissance de ses racines. Planté sur une terrasse normalement mouvante de la pointe de l'écu, il est dit *terrassé*. Quand il montre ses racines, il est *arraché*. Il est *futé* quand son tronc est d'un émail particulier.
Les arbres sont identifiés par leurs fruits et leurs feuilles, ces dernières pouvant être traitées séparément et constituer un meuble à part entière : feuille de chêne, de figuier, gland, pomme de pin…



orme arraché (comm. de Castelnau-de-Brassac)



feuilles de figuier (comm. de Fiac)



glands (Jean Garrigues, consul d'Albi 1673-1674)



souche entée (comm. de Viviers-les-Montagnes)

Les fleurs et les légumes apparaissent surtout au XVII[e] siècle. Certains motifs floraux stylisés ont une origine très ancienne. Le **trèfle**, la plus simple de ces figures, est un tiercefeuille avec une petite tige ondoyante. La **rose** héraldique, constituée de cinq pétales, tient plus de l'églantine que de la rose proprement dite. Enfin la **fleur de lys**, emblème des rois de France sous sa forme héraldique, doit être distinguée du lys de jardin (ou lys au naturel) qui représente la plante réelle. Si le centre de la fleur (le bouton) est d'un émail différent, la fleur est *boutonnée* ; elle est *engemmée* quand il est évidé et laisse voir le champ.


trèfle


rose


fleur de lys


fèves (Guillaume Favier, consul 1667-1668)


raves (comm. de Rabastens)

Les productions agricoles sont également représentées. L'**épi** stylisé est, par défaut, de blé, mais il peut être d'orge, de millet... Posé en pal, il est parfois *tigé* et *feuillé* d'une autre couleur. Il peut être en **gerbe**, *liée* lorsque son attache est blasonnée.

Cep de vigne et raisin sont également très représentés dans les régions viticoles. Le **cep** est posé verticalement dans l'écu, il est sans racines ni échalas, contrairement au **pampre**, rameau de vigne garni de feuilles. La **grappe de raisin** se représente seule, ou bien *tigée* et *pamprée*.


raisins et gerbe de blé (commune de Rivières)


épi de froment (comm. de Graulhet)


gerbes de blé (Bernard Causse, consul 1643-1644)

Différentes fleurs


muguet (commune de Caucalières)


œillets (commune de Valdurenque)


roses, et lys de jardin (François Alibert, consul 1647-1648)


rosier au naturel (Antoine Rouzières, consul 1641-1642)

Les éléments naturels

"*Dans les images du Moyen Âge, l'eau est rarement bleue. Elle est au contraire presque toujours verte [...] L'eau étant un des quatre éléments [...], est donc verte, l'air bleu, la terre noire et le feu rouge*." (Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, 1997).

La terre :

La terre est souvent présente sous forme de **terrasse** (ou **tertre**), délimitée par une ligne sinueuse et servant notamment de support à un arbre (la champagne étant figurée par une ligne droite).


terrasse (François Enjalbert, consul d'Albi pour 1680-1681 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Le globe terrestre, ou **monde**, est représenté sous la forme d'une boule, entourée d'un cercle et d'un demi-cercle et surmontée d'une croisette, également appelée globe. Il est *cintré* de la bande de métal qui l'entoure, et *croisetté* de la croix qui le surmonte.


mondes (Barthélemi Desmonts, consul 1683-1684)



Le **rocher**, la **montagne,** le **mont** ou le **puy** (spécifique au sud de la France) sont représentés sous la forme d'une ou plusieurs meules, dites *coupeaux*. Mais ils peuvent avoir la silhouette particulière de ce qu'ils symbolisent (comme le « roc courbé » de Roquecourbe).

Quelques rares minéraux ou pierres précieuses peuvent également figurer sur un écu (une émeraude pour Pampelonne).



pal ondé (communauté d'Orban)



rivière confluente (comm. de Couffouleux)



mer d'argent (Jean Lecaron, consul d'Albi 1633-1634)



puy (Jean Dupuy, consul d'Albi 1686-1688)



la *Peyro Clabado* du Sidobre (commune de Lacrouzette)

L'eau :

Le terme *ondé* décrit tout élément correspondant au motif de l'eau. Une fasce ou une bande ondée permet de représenter une **rivière**. La **mer** est symbolisée par un *fascé-ondé* (pour évoquer les vagues), mouvant de la pointe.

Les **larmes** ou **gouttes** portent des noms différents selon leur couleur (comme les besants et tourteaux). Les premières, souvent représentées ondoyantes, doivent obligatoirement être d'argent. Les gouttes peuvent prendre toutes les couleurs ; lorsque le fond en est semé, on peut parler de *goutté d'or, d'eau* (argent), *de sang* (gueules), *de larmes* (azur), *de vert* (sinople) ou *de poix* (sable).



larme de sinople (communauté de Prades)



gouttes d'argent (Pierre Gout, consul 1678-1679)

Le blason de Prades devrait être lu : *D'or à une goutte de sinople*, tandis que celui du consul pourrait être : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois larmes posées 2 et 1.*

L'air :

Ses rares évocations sont les vents de l'Antiquité – Éole, Aquilon ou Borée – sous la forme d'un visage enfantin soufflant avec force. Des **nuées** servent parfois à masquer la naissance d'un bras ou d'une tête.

On trouve également les « météores ». Ce sont l'**arc-en-ciel** (arc composé de quatre bandes d'émaux ordonnés : d'or, de gueules, de sinople et d'argent, posé en fasce, en barre ou en bande) et le **foudre** (celui de Zeus), représenté par deux faisceaux de flammes opposés, avec trois ou quatre dards vivrés (ou éclairs) passés en sautoir.



Éole soufflant sur une colombe (armes de Robert Austry, sieur de Sainte-Colombe, habitant de Parisot, d'après l'Armorial général de Languedoc)



Au quartier senestre, la main qui tient l'aiguière sort d'une nuée ; en champagne, un phénix sur son immortalité (armes d'Antoine Dadau, consul d'Albi pour 1640-1641 ; AD81, 4 EDt AA 7)

Le feu :

Représenté sous forme de flammes rouges, il sert le plus souvent d'attribut à une autre figure, alors qualifiée d'*enflammée, allumée* ou *ardente* : une montagne (elle symbolise un volcan), un cœur, une torche, une chandelle, une colonne… De la même manière que l'**immortalité** du phénix, on trouve la **patience** (brasier) de la salamandre.

On utilise le terme *flamboyant* pour une pièce (en particulier le pal) qui prend la forme d'une flamme.

pal flamboyant (communauté de Ferrières)



D'or, au cœur enflammé de gueules percé de deux flèches renversées de sable (armes du couvent des Augustins de Lisle, d'après l'Armorial général de Languedoc)

D'argent à la salamandre d'or, dans sa patience de gueules (armes de David Simandi, marchand de Saint-Affrique, d'après l'Armorial général de Languedoc)



Les astres :

Le soleil, la lune et les étoiles sont très présents sur les blasons. L'étoile est même la figure la plus fréquente.

Le **soleil** est un cercle parfait, généralement d'or, qui darde 16 rayons ondulants, mais qui est personnifié (il a des yeux, un nez et une bouche ; sinon, il est *non figuré*). Il est dit *levant* quand il paraît à l'angle dextre du chef, et *couchant* à senestre.

La lune est rarement figurée pleine ; dans ce cas, elle est dite *au plein*, généralement d'argent et personnifiée.
Le **croissant** de lune peut revêtir n'importe quel émail. Sa position naturelle est avec les pointes tournées vers le chef (sinon il est *renversé* pointes vers le bas, *tourné* à dextre, ou *contourné* ou *en décours* à senestre). Il porte parfois des traits humains.

L'**étoile** est souvent à cinq rais dont un est tourné vers le chef. Au-dessus, on blasonne le nombre de rais. Une étoile dont un rai est plus long que les autres est dite *caudée*. L'étoile sous forme multiple donne le **semé d'étoiles**. Une sorte d'étoile évidée d'un cercle au centre est une **molette**.

La **comète** possède huit rais dont l'un a trois fois la largeur des autres et a la forme d'une queue ondoyante. Elle peut aussi être représentée de manière moderne. On qualifie de *comété* un pal ondoyant se mouvant du bord supérieur de l'écu et finissant en pointe (contraire du pal *flamboyant*).



soleil (Jean Viguier, consul d'Albi 1684-1685)



lunes (Jean de Brandouy, consul d'Albi 1684-1685)



étoiles et lune (armoiries déclarées de Senil, comm. de Garrigues, et de Saint-Agnan)

molette des armes de Mgr Le Goux de La Berchère, archevêque d'Albi





pal cometé (armoiries attribuées d'office à la communauté de Saint-Germier)

Les figures « artificielles » et de fabrication humaine

Tous les bâtiments, tous les objets fabriqués par l'homme sont susceptibles de figurer sur un blason. À ceux communément utilisés au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, il convient d'ajouter tous ceux que les progrès techniques ont permis de créer, depuis les armes jusque (pourquoi pas) aux ordinateurs, avions…

Éléments d'architecture

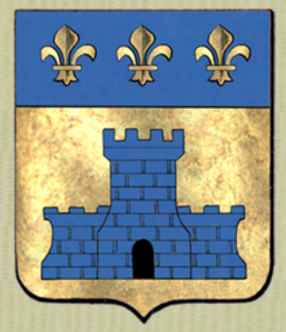
Les principaux bâtiments sont la tour, le château (forteresse formée de plusieurs tours), qui peuvent être *donjonnés*, le pont. Le bâtiment est *ajouré* pour les fenêtres, *ouvert* pour la porte, *maçonné* pour les joints de pierre (quand ils sont très apparents). Il est *couvert* quand son toit de même émail, et *essoré* quand il est d'un émail différent. Il peut être *girouetté* quand il est surmonté d'une girouette, qui prend la forme d'un pennon ou d'une bannière, et peut être d'un émail différent. La porte est *hersée* quand elle est munie d'une herse normalement ouverte, *coulissée* si la herse est fermée. Un bâtiment en proie aux flammes est dit *flambant*.

La **tour** est représentée ordinairement ronde, parfois carrée, avec une porte, et une fenêtre, et *crénelée* de trois pièces. Elle peut être *donjonnée* quand la plateforme est surmontée d'une ou plusieurs petites tours accessoires. Un donjon désigne une tour qui porte des tourelles.

Le **château** au naturel est représenté sous forme d'une forteresse, muraille flanquée de deux tours rondes et ayant une tour intermédiaire plus haute, l'ensemble relié par des pans de mur crénelés. Il hérite des attributs d'un bâtiment. Il est *donjonné* quand un ou plusieurs donjons le surmontent. Le château héraldique, stylisé, est représenté par une tour donjonnée de trois pièces.



tour d'argent (Louis de Salvan, consul d'Albi 1661-1662 ; AD81, 4 EDt AA 7)



D'or, à la tour crénelée de quatre pièces, posées devant une muraille crénelée de six pièces, le tout d'azur, maçonné de sable, la porte ouverte de même, au chef de France (comm. de Montredon)

Le **mur** représente le rempart d'une ville. Il se distingue de la fasce par sa hauteur supérieure, et peut être *crénelé*, ou *maçonné* d'un autre émail.

Normalement *issant* des bords de l'écu, le **pont** peut être *gardé* quand il est muni de tourelles à ses extrémités. Le nombre de ses arches doit être blasonné.

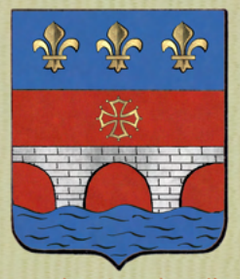
Églises, chapelles et oratoires peuvent figurer dans des armoiries. Elles ne sont pas nécessairement dans des blasons d'ecclésiastiques, mais également utilisées pour créer des armes parlantes.



château à deux tours d'argent (Guillaume Gardès, consul d'Albi 1679-1680)



D'azur à trois murs d'argent, crénelés et maçonnés, celui de la pointe ouvert (commune de Murat-sur-Vèbre, 1956)



pont à trois arches d'argent maçonné de sable (commune de Marssac)



pont à trois arches de sable crénelé de cinq créneaux (commune d'Arthès, 1964)



église d'argent ouverte du champ (Pierre Glises, consul 1633-1634)



moulin à vent (Pierre Molinier, consul 1674-1675)

Écartelé en sautoir : au 1 de gueules au frêne d'or ; au 2 d'or à la croix pattée et fichée de gueules ; au 3 d'or à l'église de gueules, ouverte de champ, essorée de sable ; au 4, de gueules plain (commune du Fraysse, 2000)



D'autres types de bâtiments apparaissent dans le cadre d'armoiries parlantes. On peut notamment citer les **moulins**, particulièrement les moulins à vent, aisément reconnaissables. Ils sont dits *ailés* (d'un autre émail) si c'est le cas.



village ou « mas » (Antoine Massol, consul 1678-1679)

Parfois, c'est un hameau, mas ou **village** entier qui est représenté. Mais cela peut également être une maison isolée, ou un élément du petit patrimoine tel qu'une porte, une fontaine, un puits..., souvent dans le cas d'armes parlantes.



d'après l'Armorial général de Languedoc

ferme (Pierre Bories, bourgeois de Puylaurens, capitaine de la compagnie de milice de Lempaut)



portail (Abel Portal, sieur de Saint-Aubin, habitant de Revel)



fontaine (Gabriel Dortet, sieur de La Serre, prêtre, de Valcournouze)

Éléments divers

Ils sont une infinité et il est délicat de les classer par catégorie. Des « objets » utilisés comme meubles par les blasons répertoriés dans le Tarn, les éléments suivants peuvent être cités en exemples.

Bateaux et éléments liés :

Toutes sortes de bateaux peuvent être figurés sur un blason, depuis la barque du passeur Charon pour Jean Lecaron) avec ses rames, au vaisseau imposant, en passant par la nef, le navire (de Nautonier de Castelfranc), voire l'arche de Noé... De ses éléments utilisés seuls, on retiendra l'ancre, parfois également le mât, la voile ou l'aviron.



navire (Antoine Rieuneau, consul d'Albi 1691-1692)



ancre (au blason moderne de la commune de Lavaur, 1943)



vaisseau (Guillaume Mailhot, chanoine de Castres, d'après l'Armorial général de Languedoc)

Armes et équipement militaire :



casque de front, orné d'un panache (comm. de Briatexte)



heaume, lance et bannière (Géraud Dadau, consul 1643-1644)



arc et flèche (Jean Noyrit, consul 1666-1667)



épée (Jean de Villeneuve, sieur de Lamothe)



canon (ville de Marciac)

Éléments religieux :



crosse abbatiale (commune de Lagrave)



bourdons ou bâtons de pèlerin (François de Paschal de Rochegude, consul d'Albi pour 1675-1676)



attributs de pèlerin (coquille Saint-Jacques, chapeau et bâtons) (Pierre Jamme, consul 1683-1684)



chandeliers (abbaye de Candeil et comm. de Labessière-Candeil)

Instruments de musique :



cloche (comm. de Saint-Sulpice)



harpe (comm. de Saint-Amans-Valtoret)



cor de chasse (comm. de Milhars, 1950)

Outils :



Parti, au 1 d'argent à un épi de froment de sinople, au 2 d'azur à un marteau d'or (armes de la ville de Graulhet)



D'azur à un semal (ou comporte) d'or, chargé d'un raisin d'argent et surmonté de trois fleurs de lys du second posées en chef (armoiries déclarées de Sémalens)



livre ouvert (armes de l'université de Toulouse, d'après l'Armorial général de Languedoc)

Les outils, de même que les réalisations qu'ils permettent, sont particulièrement utilisés pour les **blasons de corporations**. Le Tarn ne semble pas en compter, mais voici quelques exemples des attributs récurrents :

- boulangers : pelle à four chargée de trois pains
- charrons : roues
- chirurgiens-barbiers : boîtes d'onguent
- épiciers-apothicaires : pain de sucre
- fondeurs : canons et cloches
- imprimeurs-libraires : livre
- peintres-sculpteurs : écussons
- serruriers : clefs

- fondeurs : canons et cloches
- imprimeurs-libraires : livre
- peintres-sculpteurs : écussons
- serruriers : clefs



armes déclarées par la corporation des maçons tailleurs de pierre de Montauban



armes déclarées par la corporation des boulangers de Montauban

Éléments de la vie quotidienne et divers :



clefs en sautoir (Pierre Bonnes, consul d'Albi pour 1679-1680)



clefs en sautoir (armoiries déclarées de Monestiés)



plume (communauté de Penne)



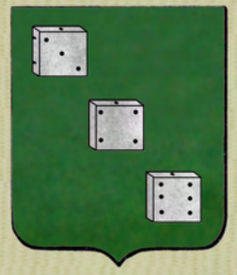
pots (armes de Mgr de Fargues, au plafond de la cathédrale Sainte-Cécile)



roues (Pierre Rudelle, consul d'Albi pour 1673-74)



nœuds de cordelière (armes des Roquefeuil et de Saint-Martin-Laguépie)



dés (François Raffy, assesseur de Cahors, d'après l'Armorial général de Languedoc)



pot de chambre (armes de Jean Pissard, d'après l'Armorial général de Languedoc)

Comme le montrent les exemples ci-dessus, n'importe quel objet de la vie quotidienne peut être utilisé comme meuble. Dans le cadre d'armoiries parlantes sont susceptibles d'apparaître les accessoires les plus insolites, leurs détenteurs n'étant pas dépourvus d'humour…

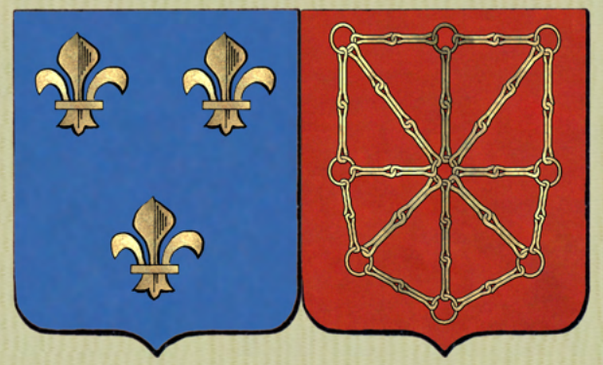
Les emblèmes royaux



L'écu de France ancien : *d'azur semé de fleurs de lys d'or*



Amoiries des Dauphins de France : *écartelé, au 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lys d'or et au 2 et 3 d'or à un dauphin d'azur, crêté, barbé, loré, peautré et oreillé de gueules*



Les écus de France et de Navarre, accolés, sous les Bourbons, 1589-1792 : *de France moderne à dextre (d'azur à trois fleurs de lys d'or), et de Navarre à senestre (de gueules au rais d'escarboucle accolé et pommeté d'or).*

La fleur de lys

Elle serait l'ancien symbole des Francs qui étaient originaires des Flandres où l'iris jaune poussait en abondance sur les rives de la Lys (rivière du nord de la France et de la Belgique). Le seigneur d'Armentières en fit le motif de son blason et, lors de l'annexion de son fief par le roi de France, celui-ci décida de l'ajouter à son propre blason. Ainsi naquit la fleur de lys, qui est en fait un iris.

Un emploi attesté du semis de lys se trouve sur un sceau du prince Louis, futur Louis VIII en 1211 (*d'azur semé de lys d'or*). Ce semis est remplacé en 1375 par 3 fleurs de lys (*d'azur à 3 fleurs de lys d'or*).

Chef de France : augmentation accordée par les rois de France à des villes fidèles à la couronne. Elles sont nombreuses dans le Tarn : Cahuzac-sur-Vère, Castelnau-de-Brassac, Castelnau-de-Montmiral, Castres, Cordes, Cuq-Toulza, Gaillac, Lavaur, Lisle d'Albigeois, Montredon, Puylaurens, Rabastens, Réalmont, Saint-Paul Cap de Joux.



Le symbolisme du blason

Pour déterminer le sens des figures héraldiques, il serait indispensable d'en connaître l'origine, ce qui n'est le plus souvent pas le cas. Si les armoiries n'ont probablement pas, pour un grand nombre d'entre elles, été composées par hasard, l'absence de texte ne permet pas de les expliquer. Seules les armes parlantes, ou le rattachement d'une communauté d'habitants à une famille seigneuriale par son blason, ont une logique accessible.

Cependant, de nombreux héraldistes ont tenté de trouver une signification aux couleurs et aux éléments qui composent les armoiries. Malheureusement, il existe presque autant de théories que de théoriciens. Quoi qu'il en soit, en voici quelques exemples, à considérer au conditionnel.

Les couleurs

les hautes vertus (justice, foi, élévation de l'âme) mais aussi la richesse, la générosité ou l'amour.

l'innocence, la beauté, la franchise, la sagesse et la pureté.

le courage, la vaillance, mais encore le sang versé lors des combats, le désir de servir sa patrie, victoire, ardeur…

la douceur, la loyauté, la vigilance, le ciel, la fidélité…

la prudence et l'humilité, la tristesse, la volonté farouche et sans nuance.

l'espérance, la courtoisie, la joie, la liberté, la santé….

la grandeur de la pourpre antique, la largesse, la richesse et l'abondance (mélange des 4 couleurs précédentes).

Les animaux

Lion = générosité.

Aigle = puissance (l'oiseau qui s'élève le plus haut).

Sanglier = courage, il fait front aux chasseurs.

Licorne = pureté.

Agneau = innocence.

Bélier = provocation au combat (les seigneurs se servaient du bélier pour déclarer la guerre à leurs ennemis, l'envoyant par un héraut d'armes qui le chassait sur leurs frontières), audace et éloquence.

Cerf = emblème du guerrier faisant fuir ses ennemis, symbole du juste.

Daim = timidité et crainte, esprit actif (plus rare).



aigle éployée



écureuil assis
tenant une noisette



cerf
passant

Cheval = valeur, intrépidité, rappelle la guerre

Écureuil = vivacité, prévoyance, agilité et indépendance

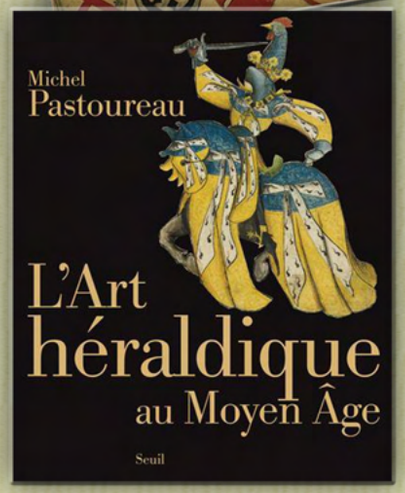
Loup = cruauté perpétuelle ; la gueule ouverte = avarice

Coq = fier et courageux

Orientation bibliographique









Le fonds de bibliothèque des Archives départementales du Tarn, y compris le fonds ancien, est très riche sur le sujet. Historiques, techniques, insolites, voici quelques pistes de lecture...

Les ouvrages du spécialiste incontesté de la question

PASTOUREAU (Michel), *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1979, 366 p. (AD81, BIB A 3884). Voir surtout la 2e éd de 1993.

PASTOUREAU (Michel), *Figures de l'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996, 144 p. (Découverte Gallimard) (AD81, BIB A 4126).

PASTOUREAU (Michel), *L'art héraldique au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2009, 237 p. (AD81, BIB A 5103).

Les grands traités

GHEUSI (Pierre Barthélemy), *Le blason héraldique. Manuel nouveau de l'art héraldique et de la science du blason et de la polychromie féodale d'après les règles du Moyen Âge*, Paris, Firmin-Didot, 1892, 373 p. (AD81, BIB AB 137). Voir surtout son dernier ouvrage *Le blason : théorie nouvelle de l'art héraldique, traité complet de la science des armoiries d'après les règles et les figures du Moyen Âge*, Paris, Darantière, 1933, 423 p., ill.

GALBREATH (D.L.), *Manuel du blason*, Lausanne, Spes, 1977, 351 p. (AD81, BIB AB 142).

MATHIEU (Rémi), *Le système héraldique français*, Paris, J.B. Janin, 1946, 312 p. (AD81, BIB AB 133).

VEYRIN-FORRER (Théodore), *Précis d'héraldique, nouvelle édition revue et mise à jour par Michel Popoff*, Paris, Larousse, 2000, 198 p. (AD81, BIB A 3505). Précieuse bibliographie.

Deux petits manuels de base

HAUCOURT (Geneviève d') et DURIVAULT (Georges), *Le blason*, Paris, PUF, 1970, 127 p. (Que sais-je ?) (AD81, BIB A 4521).

AUDOUIN (Gérard), *L'art héraldique*, Versailles, Mémoire et documents, 2005, 254 p. (AD81, BIB A 4623).

L'identification des armoiries

BOOS (Emmanuel de), CHATENET (Monique) DAVY (Christian), *Les armoiries : lecture et identification*, Paris, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, 1994, 104 p. (Documents et méthodes).

RIETSTAP (Johannes-Baptista), *Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason*, Lyon, Société de sauvegarde historique, 1950, 4 vol. (AD81, BIB AB 146), complété par le *Supplément à l'armorial général de Rietstap*, par Victor et Henri Rolland, 8 vol. 1904-1954.

RENESSE (comte Théodore de), *Dictionnaire des figures héraldiques*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1894-1903, 7 vol. (AD81, BIB AB 150-1 à 7). Il s'agit de la table du volume précédent.

L'héraldique communale

Commission nationale d'héraldique, *Vade-mecum pour un blason communal*, Paris, Archives de France, 2014, non paginé (AD81, BIB 4 AD 1704).

Communes du Tarn : dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie, Conseil général du Tarn, Archives départementales du Tarn, Albi, Archives et Patrimoine, 1990, 629 p. (AD81, BIB C 3240).

LARTIGUE (Jean-Jacques), *Armorial général des communes de France*, Paris, Éditions Christian, 1995, 421 p. (AD81, BIB AA 238).

Blasonner en occitan

BERTERO Alban, *Blasonar en occitan (dialècte provençau) : lexique occitan de l'héraldique*, Marseille, Alcor, 2014, 90 p. (AD81, BIB C 4147).







Achevé d'imprimer en décembre 2016
sur les presses de l'imprimerie Équinox
81370 Saint-Sulpice-La-Pointe